



Concours National de  
**Reconnaissance  
des Végétaux** 2023

---

Île-de-France

---

**Le 10 mai 2023**

**École Du Breuil**  
**Route de la ferme 75012 Paris**  
**Bois de Vincennes**

**Règlement**

## Article 1 : Objectif du concours

L'objectif du concours de reconnaissance des végétaux est de stimuler l'intérêt des apprenants pour les plantes qui sont utilisées dans le cadre de leurs métiers. Ce concours doit permettre aux jeunes en cours de formation de mettre en valeur leurs connaissances du végétal et d'être reconnus par les professionnels.

Cette discipline de la reconnaissance des végétaux est essentielle en compétence et est l'un des principaux critères de qualité lors d'un recrutement pour les métiers de la Production et de l'Aménagement du Paysage.

## Article 2 : organisation du concours

Le SRFD (Service Régional de la Formation et du développement) de la DRIAAF Île-de-France (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt) est co-organisateur du concours, aux côtés de l'Unep (Union Nationale des Entreprises du Paysage) Ile-de-France.

Le SRFD et l'Unep Ile-de-France constituent le jury qui est composé d'enseignants/formateurs et de professionnels. À ce titre, il est demandé à chaque établissement participant de désigner un ou deux accompagnateurs aptes à encadrer les jeunes et à participer à **l'atelier de correction qui aura lieu cette année à l'École du Breuil route de la ferme-Bois de Vincennes 75012 Paris le mercredi 10 mai 2023. Les candidats sont attendus pour 10h.**

La date de la remise des prix est fixée au **24 juin 2023 au Campus Saint-Germain-en-Laye**, lors d'un événement déjà organisé sur place.

## Article 3 : public visé par le concours

Le concours est ouvert à tout candidat inscrit dans un centre de formation, en lien avec la filière de la production et des aménagements paysagers. Le candidat peut être en formation initiale, apprentissage, formation continue. Les candidats de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, et au-delà du BTS sont également conviés et seront associés au niveau le plus approchant du leur.

Les adultes (professionnels du paysage, producteurs de végétaux et formateurs...) sont également invités à participer en utilisant la liste des végétaux niveau 5.

## Article 4 : filières de formation visées par le concours et nombre de candidats par établissement

Le concours correspond aux filières : Aménagements Paysagers - Productions horticoles aux niveaux 3 - 4 - 5 de la formation.

Niveau 3	Filière aménagements paysagers Filière productions horticoles	2 <sup>nd</sup> e professionnelle - BEPA - BP et CAPA
Niveau 4	Filière aménagements paysagers Filière productions horticoles	Bac pro (première et terminale) et BP 4
Niveau 5	Filière aménagements paysagers Filière productions horticoles	BTSA - Licence Pro - Ingénieur
Adultes	Filière aménagements paysagers Filière productions horticoles	Liste des végétaux niveau 5

Nombre de candidats proposés par établissement :

Aménagements paysagers :

Chaque établissement propose au maximum **cinq candidatures par parcours** dans la filière de l'aménagement paysager.

Productions horticoles :

Chaque établissement propose au maximum **cinq candidatures par parcours** dans la filière de la production horticole.

### Inscription des candidats

#### Article 5 : pré-sélection des candidats

La présélection est à la charge des établissements.

La participation au concours est gratuite.

#### Article 6: modalités d'inscription

Il est impératif que les **établissements confirment leur participation**, avec une **inscription nominative** des élèves le **21 avril au plus tard**.

Merci de compléter le formulaire d'inscription correspondant

Candidats issus d'un établissement de formation : [cliquez ici](#)

Candidats professionnels : [cliquez ici](#)

**Le jour du concours le candidat se présente au jury muni d'une pièce d'identité et de l'autorisation de droit à l'image signée.**

#### Article 7 : frais

Les frais de déplacement sont à la charge du participant ou de l'établissement d'origine.

Le déjeuner est pris en charge financièrement par l'Unep Ile-de-France le jour du concours.

#### Article 8 : déroulé de l'épreuve

En fonction du parcours retenu, les candidats sont amenés à compléter les grilles de reconnaissance fournies, en identifiant les 20, 30 ou 40 échantillons présentés. Le temps de présence face à un échantillon est limité. Il est précisé au moment de l'épreuve.

#### Article 9 : erreur éliminatoire

La communication ou tentative de communication durant l'épreuve entre candidats entraîne l'exclusion immédiate.

#### Article 10 : nombre d'échantillons

Le concours comprend les trois niveaux de la filière aménagement paysager et de la filière production. Les exigences varient selon le niveau du candidat.

Niveau	Nombre d'échantillons	Exigences :
Niveau : 3	20	F / G / E et CV / NC G / E / NC
Niveau : 4	30	F / G / E et CV / NC
Niveau : 5	40	F / G / E et CV / NC

F : Famille, G : Genre, E : Espèce, CV : Cultivar : NC : Nom Commun

### **Article 11 : critères d'évaluation**

**Attention à l'orthographe.**

Les grilles sont corrigées par deux correcteurs.

- Niveaux 5 : - 0,25 si une faute par ligne et - 0.50 pt si plusieurs fautes sur la ligne ;
- Niveaux 4 : - 0.25 pt par ligne si une ou plusieurs fautes sur la ligne ;
- Niveau 3 : si la phonétique est respectée, le point est accepté (pas de pénalités pour les fautes). Les éventuelles fautes d'orthographe, de conjugaison ou de grammaire ne seront pas pénalisées dans la partie « Connaissance des végétaux » à compléter par les candidats.

### **Article 12 : listes des végétaux**

Elles sont le résultat d'une concertation entre plusieurs centres de formation. **Les établissements sont invités à apporter la veille ou le jour du concours leurs échantillons qui pourront être proposés à la reconnaissance.**

### **Article 13 : annonce des résultats**

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus. Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.

### **Article 14 : coordonnées des organisateurs**

DRIAAP – SRFD Ile de France  
**Anne-Caroline Vinet**  
Chargée de mission  
18 avenue Carnot - 94234 CACHAN  
01 41 24 17 63  
[anne-caroline.vinet@agriculture.gouv.fr](mailto:anne-caroline.vinet@agriculture.gouv.fr)

Union Nationale des Entreprises du Paysage Délégation Ile de France  
**Juliette Allenet**  
Déléguée régionale IDF  
80 rue du Gros Noyer – 95120 Ermont  
01 30 72 62 50 - Mob. : 06 64 21 64 75  
[jallenet@unep-fr.org](mailto:jallenet@unep-fr.org)

**Pour toute question concernant l'organisation sur place  
vous pouvez contacter Thierry Cardot :**

**École du Breuil**  
Route de la Ferme-Bois de Vincennes 75012 Paris  
Chef d'établissement : Léon Garaix  
[thierry.cardot@paris.fr](mailto:thierry.cardot@paris.fr)  
Tel : 01 53 66 14 00